



CAPN C du 11 octobre 2022

TITULARISATION DES AGENTS ADMINISTRATIFS ET DES CONTRACTUELS HANDICAPÉS

La présentation du PLF 2023 révèle que pour le ministère de l'économie et des finances, de la souveraineté industrielle et numérique, au-delà du maquillage, la saignée continue. En effet, nos ministres Gabriel Attal et Bruno Le Maire sont très fiers d'annoncer une rupture avec les suppressions d'emplois des années précédentes qui s'élevaient à 2000 postes en moyenne par an.

En effet, en 2019, sur 3600 suppressions d'emplois qui ont frappées l'Etat, plus de 2000 concernaient le ministère.

En 2022, sur un solde de 500 emplois supprimés, les administrations économiques et financières en supportaient...1500 !

Or, en 2023 ça continue, sur un total général (Etat et opérateurs) de plus de 10 000 créations de postes, notre ministère en verra, lui plus de 546 supprimés, dont 850 à la DGFIP.

La CGT Finances Publiques exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois qui entraînent des conditions de vie au travail particulièrement dégradées et la fin du recrutement de contractuels en lieu et place d'agents titulaires.

La CGT Finances Publiques revendique l'accès à notre administration par le biais des concours nationaux, permettant une équité des citoyens sur l'ensemble du territoire.

Dans le PLF, le budget de l'action sociale devrait être sanctuarisé.

Pour la CGT, le budget d'action sociale doit non seulement être sanctuarisé, mais aussi augmenté pour répondre aux besoins des personnels.

Concernant le dialogue social, le ministre souhaite l'ouverture de négociations sur la Protection Sociale Complémentaire, l'égalité professionnelle, l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Sur la PSC, pour la CGT, et contrairement à l'analyse du ministère, la négociation Fonction Publique est une base pour travailler sur un socle commun, mais nous demandons des négociations au niveau ministériel sur le panier de soins afin de l'améliorer.

Sur les négociations égalité et handicap, le ministère a laissé entendre qu'il y aurait un budget.

Pour la CGT c'est un préalable à l'ouverture de négociations qui sinon se limitent à des opérations de communication sur des bonnes intentions.

Le ministre souhaite également une harmonisation par l'augmentation de l'indemnité mensuelle de technicité en administration centrale et à l'INSEE. Pour cela il souhaite l'ouverture de négociations au niveau directionnel.

La CGT revendique la mise en place du Complément de Traitement Indiciaire pour les collègues du ministère, à l'image de ce qui avait été mis en place lors du Ségur de la santé.

UN MOYEN SIMPLE ET EFFICACE D'AUGMENTER LES SALAIRES, C'EST UNE AUGMENTATION DU POINT D'INDICE QUI A PERDU UN QUART DE SA VALEUR EN 30 ANS !

À l'appel de 7 organisations syndicales et de jeunesse, près de 200 rassemblements et manifestations se sont déroulés ce jeudi 29 septembre dans notre pays réunissant plus de 250000 salariés, retraités, jeunes, pour exiger des mesures immédiates du gouvernement et du patronat des augmentations générales de salaires, des pensions de retraite, des bourses d'études et des minima sociaux.

Dans les entreprises, les salariés se sont mobilisés pour interpeller les directions afin d'exiger l'ouverture de négociations sur les salaires. Face aux difficultés grandissantes pour des millions d'entre nous pour satisfaire les

besoins du quotidien, pouvoir se loger, se nourrir, se chauffer, se déplacer et ne plus voir les fins du mois débiter le 15, il y a urgence à obtenir des réponses à nos revendications.

Les récentes annonces gouvernementales rejettent une augmentation générale des salaires comme solution pour faire face à la crise économique qui touche notre pays.

Elles sont dans la droite ligne des mesures précédentes :

- ▶ En matière énergétique, ce gouvernement en appelle à la sobriété et reconduit de façon temporaire des mesures pour les populations les plus fragiles avec la loi d'urgence pour le pouvoir d'achat qui ne vise qu'une chose : faire accepter la « sobriété » salariale et ne permet en aucun cas de vivre dignement ;
- ▶ Les deux lois du « paquet pouvoir d'achat » ne valorisent ni le travail, ni la reconnaissance des qualifications et des compétences. Elles sont parcellaires et non-contraignantes. Elles vont à l'encontre des augmentations de salaire, elles sont loin de compenser l'inflation et de rattraper des années d'austérité ;
- ▶ Pour les fonctionnaires, l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice ne couvre ni les 10 années de gel, ni la hausse de l'inflation, qui devrait être aux alentours de 10 % d'ici fin 2022, ni le tassement des grilles indiciaires (à ce jour, les 7 premiers échelons des agents C et les 3 premiers des B sont identiques au SMIC).

A la DGFIP, des premiers échanges avaient eu lieu pour une négociation sur le régime indemnitaire : aucune mesure générale n'a été proposée par la DG. En revanche cette dernière a la volonté de réintroduire une modulation à la tête du client, et met en place une « prime d'attractivité et de fidélisation » limitée à une centaine d'agents, sur des postes choisis en toute opacité : une prime qui sera source de nouvelles inégalités.

Les collègues se sont mobilisés pour :

- ▶ Exiger une véritable revalorisation de notre rémunération, celle de 3,5 % du point d'indice est insuffisante au regard du retard cumulé depuis des années et en dessous de la hausse de l'inflation ;
- ▶ Exiger l'ouverture d'une réelle discussion autour de notre régime indemnitaire, des frais engagés par les personnels (déplacements, formation...);
- ▶ Refuser toute notion de mérite dans la rémunération ;
- ▶ Dénoncer la mise en place de primes exceptionnelles comme compensations, telle que la prime d'attractivité/fidélisation.

La CGT est force de proposition. Nous réclamons :

- ▶ Un Smic à 2000 bruts (15 € de l'heure) pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles. Une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le Smic est réévalué (revendication CGT d'une échelle mobile des salaires). L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel. L'ouverture ou la réouverture immédiate des négociations salariales dans les branches, les entreprises et administrations pour l'augmentation générale des salaires ;
- ▶ L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes pour éradiquer durablement cette discrimination. Nous demandons des sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation. Selon l'Insee, l'écart de salaire demeure à 28,7 % ;
- ▶ La reconnaissance des diplômes dès l'embauche, le paiement de la qualification à la même hauteur, quel que soit le secteur dans lequel on travaille ;
- ▶ Un revenu de remplacement pour tous les privés d'emploi au minimum au niveau du Smic. Actuellement, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé ;
- ▶ Un départ à la retraite à l'âge de 60 ans avec une retraite à taux plein.
- ▶ L'augmentation des pensions des retraités avec un niveau minimum égal de 2 000 € brut ;
- ▶ Une allocation d'autonomie pour les étudiants et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprentis ;
- ▶ L'encadrement à la baisse des loyers et le plafonnement de la quittance (loyer + charges) à 20 % du revenu des ménages ;
- ▶ La baisse de la TVA à 5,5 % sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie ;
- ▶ La baisse des prix des carburants, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier ;
- ▶ L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises.

Les mobilisations s'intensifient dans les entreprises et les services.

Les salariés des industries pétrolières sont en grève depuis plusieurs semaines pour réclamer des hausses de salaires et une plus juste répartition des revenus issus de leur travail.

Ces derniers mois ont été particulièrement fastes pour l'industrie pétrolière qui a engendré des milliards d'euros de bénéfice et redistribué des milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires.

Le PDG de Total émerge ainsi à 5,8 millions d'euros par an, il s'est d'ailleurs octroyé une augmentation de 52 % cette année.

Dans le même temps l'inflation explose et aucun accord n'a été signé dans la branche depuis 6 ans.

Le gouvernement dégage son arme ultime. La première ministre vient de demander aux préfets la réquisition de l'ensemble des travailleurs d'Esso-Exon.

Comme l'a dénoncé l'OIT en 2010, la réquisition est illégale et contraire au droit de grève.

La CGT appelle à soutenir les salariés en grève et à organiser et amplifier les luttes sur les salaires dans toutes les entreprises et les services.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPN de titularisation.

Nous regrettons que l'administration n'ait pas recruté l'entièreté de la liste complémentaire, malgré la situation catastrophique des effectifs de catégorie C et la charge de travail en constante augmentation.

Pour, les stagiaires AFIP 2^{ème} classe

Pour les stagiaires recrutés en 2021 nous sommes parfaitement conscients qu'il a été nécessaire de s'adapter à la situation sanitaire et prendre des mesures d'urgence pour le suivi de leur formation. Cependant celle-ci était prévue en présentiel et son adaptation en distanciel s'est avérée compliquée dans la pratique. Les stagiaires sont arrivés dans des services en grandes difficultés aggravées par la pandémie et la pénurie d'agents au vu de la situation des effectifs qui nous a été transmise. Les attentes vis-à-vis de ces stagiaires ont été très fortes dès leur arrivée, alors que leur formation s'est déroulée dans des conditions compliquées et qu'ils n'ont pas eu leur formation métier. Leur complément de formation se fait essentiellement par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulent déjà sous une charge de travail de plus en plus lourde et ne parvenaient déjà plus à effectuer correctement leurs missions avant la crise sanitaire. Cela s'est encore aggravé depuis. Les stagiaires doivent acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique et une formation métier insuffisantes. Au quotidien, il est de plus en plus difficile voire impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1^{ère} affectation. Il est de plus en plus urgent, de repenser la formation initiale des AAFIP.

La CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Nous demandons l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs.

Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à ces agents de se former dans les meilleures conditions.

La Titularisation des AFIP 2^{ème} classe et des contractuels Handicapés

Pour cette CAP, l'administration soumet 8 dossiers en cas litigieux, 3 licenciements et 5 renouvellements.

La CGT Finances Publiques est attachée au principe de la 2^{ème} chance. Elle souhaite que les dossiers de licenciements soient regardés à travers ce prisme. Ceci est d'autant plus valable cette année dans le cadre de la pandémie qui a sérieusement compliqué les conditions de stage des agents. Ces dernières années le nombre de licenciements, de prolongations et de renouvellements est trop important et repose sur des critères qui ne sont pas liés aux seules aptitudes professionnelles. Des critères plus ou moins objectifs et qui tiennent souvent plus du ressenti que d'autre chose sont mis en avant pour ne pas titulariser un stagiaire. Dans le contexte de suppressions massives d'emplois que nous supportons depuis de nombreuses années, l'administration est de plus en plus exigeante avec les agents en 1^{ère} affectation et se satisferait pleinement d'un stagiaire formé, polyvalent et opérationnel tout de suite... Bref un agent prêt à l'emploi.